



AESTUVER Fire- Protection Board T

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° FC-0009

1. Code d'identification unique du produit type:

ETA 15/0531

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Fermacell Aestuver

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Plaque liée au ciment et armée, destinée à la protection incendie pur le tunnel.

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

**Fermacell GmbH
Düsseldorfer Landstraße 395
D-47259 Duisburg**

Tel. +49800 5235665

Fax +49800 5356578

E-Mail info@xella.com

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 1

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

L'institut MFPA de Leipzig réalisé un essai a délivré des rapports d'essai (PB 1.1/14-119-4 et PB 1.1/14-119-5).



9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles (voir note 1)	Symbole (EN 15283-2)	Performances (voir note 2)	Spécifications techniques harmonisées (voir note 3)
Comportement au feu	R2F	A1	ETA 15/0531
Facteur de résistance à la diffusion de la vapeur d'eau	μ	24 (10mm) 10 (60mm)	ETA 15/0531
Conductibilité thermique	λ_{dry}	0,21 W/mK	ETA 15/0531
Résistance à la flexion	F	atteint	ETA 15/0531
Domaine d'emploi (mise en œuvre)		TYP 1-10	ETA 15/0531
Domaine d'emploi (en fonction des conditions climatiques)		TYP Z1,Z2,Y,X	ETA 15/0531

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit:

-

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Dr. Jörg Brinkmann (CEO)

Duisburg, den 01.05.2016

(date et lieu)

(signature)